



formation continue
universitaire
**La montagne
suisse**
29 novembre 2013

La modification de la LAT

Un changement en profondeur ou une adaptation?

M. Philippe Gmür

Chef du service du développement territorial du canton de Vaud

Un cadre de réflexion à ouvrir

Si on veut évaluer l'importance d'une modification législative, on doit se pencher sur son origine, sur les buts visés et sur ses effets.

L'approche historique peut être intéressante....

Une lecture orientée de l'histoire

- *1918: Hans Bernhard propose la création d'une loi fédérale de l'habitat*
- *1937 Demande au Conseil fédéral de créer une commission privée pour l'aménagement du territoire*
- *1943 Création de l'Association suisse pour l'aménagement national*
- *1943 Refus du Conseil fédéral d'une initiative cantonale soleuroise de légiférer sur l'aménagement du territoire*
- *1959 L'Union suisse des paysans demande de légiférer sur la zone agricole*
- *1961 Création d'un Institut sur l'aménagement du territoire à l'EPFZ*

Une lecture orientée de l'histoire

- *1962 Initiative de l'Union syndicale suisse et du Parti socialiste suisse contre la spéculation foncière*
- *1962 Article constitutionnel sur le protection de la nature (zones protégées)*
- *1965 Instauration de subventions fédérales pour l'établissement de plans d'aménagements locaux*
- *1969 Article constitutionnel sur l'aménagement du territoire (CH pour les principes – cantons pour l'application)*
- *1972 AFU – zonage provisoire sur l'ensemble de la Suisse – différenciation du territoire en zone à bâtir et hors zone à bâtir*
- *1974 Refus du 1er projet de LAT*

Une lecture orientée de l'histoire

- *1979 Instauration de la LAT*
- *1980 Création de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire*
- *2007 Dépôt de l'initiative pour le paysage*
- *2008 Consultation sur la Loi sur le développement territorial (projet abandonné)*
- *15 juin 2012 Contre-projet à l'initiative pour le paysage (modification de la LAT)*
- *3 mars 2013 Approbation de la modification de la LAT*
- *9 adaptations de la LAT entre 1979 et 2012*

La modification de la LAT

Quels sont ses éléments essentiels ?

- Définition des besoins en zone à bâtir et redimensionnement en cas d'inadéquation
- Développement de l'urbanisation vers l'intérieur
- Obligation de construire dans les zones à bâtir
- Coordonner les questions foncières et l'aménagement du territoire
- Renforcement du rôle du Plan directeur cantonal
- Prélèvement de la plus value (au moins 20%)
- Suppression des autorisations pour les panneaux solaires intégrés aux toitures
- Dispositions transitoires (conditions posées pour les nouvelles zones à bâtir pendant l'adaptation des plans directeurs cantonaux)

L'histoire suisse de l'aménagement du territoire Quels enseignements?

- Depuis 1918, on se préoccupe de la **relation entre les territoires agricoles et l'urbanisation**
 - *sauvegarde des meilleures terres agricoles*
 - *accroissement des besoins de la population*
 - *protection de l'environnement*

- Jusqu'en 2009, on cherche à **organiser le territoire**

- Depuis 2009 (LDTerr et modif. LAT), on cherche à **corriger les erreurs passées et à prévenir les futures erreurs**

- Le 3 mars 2013, le peuple suisse a clairement donné un mandat de **renforcement de l'aménagement du territoire (rôle des cantons et de la confédération)**

formation continue
universitaire
**La montagne
suisse**
29 novembre 2013



Merci pour votre attention